

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1139

1^{er} juin 2010

SOMMAIRE

Accord Estate Holding S.à r.l.	54645	International Opportunities Funds	54635
Actor HoldCo S.à r.l.	54651	Inter S.à r.l.	54660
Adami S.A.	54654	IT-House	54630
Afrodite S. à r.l.	54656	IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.) ...	54644
Agra Investments SPF S.A.	54651	IT-Secure	54635
Altice Securities S.à r.l.	54655	IT-Websolution	54645
Altice VII S.à r.l.	54655	King Power (Luxembourg) S.à r.l.	54660
Bestfin S.A.	54656	KLC Holdings VII S.A.	54659
BT Professional Services (Luxembourg) S.A.	54664	KLD Sàrl	54652
CAE Euroco S.à r.l.	54658	Leadersea Shipping Company A.G.	54655
Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	54670	Lirin S.A.	54665
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	54628	LRM Advisory S.A.	54644
Crakoukass S.A.	54654	LuxPET AG	54660
Cristal Consult S.A.	54659	Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.	54670
Dim S.à r.l.	54630	Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.	54628
Financière du Knuedler Holding S.A.	54651	MC Holding Participation S.A.	54665
Foyer S.A.	54668	MEIF Germany Eight S.à r.l.	54665
HBI Mercator Parc S.à r.l.	54637	Meteora S.A.	54649
Headland Finance S.à r.l.	54661	MFC S.à r.l.	54647
Hentur Holding S.A.	54663	New Energy International Holding S.A. ..	54663
HIM (Habitats et Investissements Mobi- liers) Holding S.A.	54630	Perennius Capital Partners S.A.	54647
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.	54672	PFA	54642
Imprimerie Centrale	54647	PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l.	54647
Imprimerie Centrale	54640	Real Estate International Holding	54666
INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt- sixieme (426.) S.e.c.s	54626	Safeway Properties S.A.	54640
INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt- sixieme (426.) S.e.c.s	54627	Samara Investment Holding S.A.	54648
Integrated Network Solutions (Luxem- bourg) S.A.	54664	Samara Investment Holding S.A.	54647
		S.G.C. S.à r.l.	54656
		Wenkelhiel	54650
		Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles	54648

INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt-sixième (426.) S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaas.

R.C.S. Luxembourg B 152.242.

Durch Einschreibebriefe vom 20. August 2008 wurden die Gesellschafter der "INNCONA sàrl & Cie Quatre cent vingt-sixième (426) S.e.c.s" zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung einberufen welche am 1. Oktober 2008 um 11.00 Uhr in der Kanzlei Turk & Prum, 13A avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBURG stattfindet.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Auflösung der Gesellschaft
2. Ernennung / Bestätigung des Liquidators
3. Verschiedenes.

Die Versammlung benennt ein Büro und zwar:

zum Vorsitzenden RA François Turk, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in L-1651, 13 A, avenue Guillaume,

zum Schriftführer RA Joelle Elvinger Rechtsanwalt mit Berufsadresse in L-1651, 13 A, avenue Guillaume,

zum Stimmzähler Frau Sandra MICHELIS, Angestellte, mit Berufsadresse in L-1651, 13 A, avenue Guillaume.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet um 11:00 Uhr.

Aus einer vom Büro erstellten Anwesenheitsliste geht die Zahl der Gesellschafter die in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, sowie die Zahl der Anteile die sie halten, hervor. Diese Anwesenheitsliste ist vom Büro und den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern unterzeichnet. Ebenso sind die eventuellen Vollmachten vom Büro paraphiert.

B.- Die Gesellschafterversammlung welche mittels Einschreibebriefe an alle Gesellschafter vom 20 August 2008 mitsamt Tagesordnung einberufen wurde ist, rechtsgültig einberufen.

C.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Auflösung der Gesellschaft
2. Ernennung / Bestätigung des Liquidators
3. Verschiedenes.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt INNCONA sàrl & Cie Quatre cent vingt-sixième (426) S.e.c.s, mit Gesellschaftsitz in L-5444 Schengen, mit sofortiger Wirkung aufzulösen. (mise en liquidation avec effet immédiat).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, vorbehaltlich aller anderen Rechte, gemäss Art. 14 der Satzung die INNCONA MANAGEMENT SARL, mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass, mit sofortiger Wirkung, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ersucht den Liquidator dringlich den Liquidationsbeschluss im Handelsregister zu hinterlegen und dessen Veröffentlichung im Memorial C zu beantragen.

Nachdem kein weiterer Punkt mehr angeschnitten wurde ist Gesellschafterversammlung um 11 Uhr 20 für beendet erklärt worden.

Hiesiges Protokoll ist während der Gesellschafterversammlung in Luxemburg den 1. Oktober 2008 gefertigt worden.

Unterschriften

Der Stimmzähler / Der Schriftführer / Der Vorsitzende

Référence de publication: 2010055933/47.

(100057222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt-sixième (426.) S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaas.

R.C.S. Luxembourg B 152.242.

Durch Einschreibebrief vom 2. November 2008 wurden die Gesellschafter der "INCONNA Sàrl & Cie Quatre cent vingt-sixième (426) S.e.c.s" zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung einberufen welche am 8. Dezember 2008 um 10.00 Uhr in der Kanzlei Turk & Prum, 13A, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG stattfindet.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Abberufung der INCONNA MANAGMENT Sàrl als Liquidator der Gesellschaft
2. Ernennung eines neuen Liquidators
3. Verschiedenes

Die Versammlung benennt ein Büro und zwar:

zum Vorsitzenden RA François TURK, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in L-1651 LUXEMBOURG, 13A, avenue Guillaume,

zum Schriftführer RA Joëlle ELVINGER, Rechtsanwalt mit Berufsadresse in L-1651 LUXEMBOURG, 13A, avenue Guillaume,

zum Stimmzähler Frau Sandra MICHELIS, Angestellte mit Berufsadresse in L-1651 LUXEMBOURG, 13A, avenue Guillaume,

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet um 10:00 Uhr.

Aus einer vom Büro erstellten Anwesenheitsliste geht die Zahl der Gesellschafter die in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind, sowie die Zahl der Anteile die sie halten, hervor. Die Anwesenheitsliste ist vom Büro und den Gesellschaftern respektiv deren Vertretern unterzeichnet. Ebenso sind die eventuellen Vollmachten vom Büro paraphiert.

Die Gesellschafterversammlung welche mittels Einschreibebrief an alle Gesellschafter vom 2. November 2008 mitsamt Tagesordnung einberufen wurde ist, rechtsgültig einberufen.

Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Abberufung der INCONNA MANAGMENT Sàrl als Liquidator der Gesellschaft
2. Ernennung eines neuen Liquidators
3. Verschiedenes

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, vorbehaltlich aller anderen Rechte, die INCONNA Management Sàrl als Liquidator der Gesellschaft abzurufen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Rechtsanwalt Pol THIELEN, mit Berufsadresse in L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich, geboren am 06/03/1976 in Luxembourg, mit sofortiger Wirkung als neuer Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ersucht den Liquidator dringlich den Liquidationsbeschluss vom 1. Oktober 2008 sowie hiesige Beschlüsse 1 und 2 im Handelsregister zu hinterlegen und dessen Veröffentlichung im Memorial C zu beantragen.

Nachdem kein weiterer Punkt mehr angeschnitten wurde ist Gesellschafterversammlung um 10:20 Uhr für beendet erklärt worden.

Hiesiges Protokoll ist während der Gesellschafterversammlung in Luxemburg, den 8. Oktober 2008 gefertigt worden.

Unterschriften

Der Stimmzähler / Der Schriftführer / Der Vorsitzende

Référence de publication: 2010055934/51.

(100057222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

L'an deux mille dix, le douze avril,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.870, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 23 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 555 du 13 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Carole Sabinot, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eva Boehm, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. en Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. en "Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l..".

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twelfth of April,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.870, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 238 on 23 February 2007, modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 4 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 555 on 13 March 2009.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mrs Carole Sabinot, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Eva Boehm, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

To change the corporate name of the company from MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. to Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l..

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution:

The general meeting resolves to change the corporate name of the company from MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. to Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l..

Second Resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: C. SABINOT, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, E. BOEHM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. LAC/2010/ 16089. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055872/108.

(100057218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

IT-House, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.868.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-HOUSE SA

Référence de publication: 2010053558/10.

(100068396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053549/9.

(100068386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Dim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.605.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DIM S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149605 and having a share capital of EUR 50,000 (the Company). The Company has been incorporated on 3 September 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 2524 dated 28 December 2009.

There appeared:

Marek Stefanski, businessman, residing at 18/35, ul. Wawozowa, PL – 02-795 Warsaw, being the holder of 32,500 (thirty-two thousand five hundred) Class A shares, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B shares and 6,265 (six thousand two hundred sixty-five) Class C shares in the capital of the Company,

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

Dominika Maria Stefanska, residing at 18/35, ul. Wawozowa, PL – 02-795 Warsaw, being the holder of 3,735 (three thousand seven hundred thirty-five) Class C shares in the capital of the Company,

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(together thereafter the Shareholders).

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all of the 50,000 shares of the Company, having a par value of EUR 1.- (one euro) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notice;

- (2) Decision to convert the share capital of the Company from Euro into Polish zloty;
- (3) Decision to streamline the structure of the Company's share capital by replacing the currently existing Class A, Class B and Class C share categories with a single class of common shares;
- (4) Approval of the redemption of 3,735 (three thousand seven hundred thirty-five) shares of the Company for an aggregate amount of PLN 20,028,900.15 (twenty million twenty-eight thousand nine hundred zloty and fifteen groszy) and decrease of the share capital of the Company by an amount of PLN 14,529.15 (fourteen thousand five hundred twenty-nine zloty and fifteen groszy) in order to bring the share capital from its current amount of PLN 194,500 (one hundred ninety-four thousand five hundred zloty) to PLN 179,970.85 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred seventy zloty and eighty-five groszy) by way of cancellation of 3,735 (three thousand seven hundred thirty-five) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each;
- (5) Subsequent amendment of articles 5, 10 and 18 of the articles of the Company (the Articles) to reflect the changes mentioned under items (2), (3) and (4);
- (6) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
- (7) Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Shareholders hereby resolve to convert the share capital of the Company from Euro into Polish zloty with immediate effect. Based on the daily exchange rate of 20 April 2010, the share capital of the Company, formerly Euro 50,000 (fifty thousand Euros), is henceforth PLN 194,500 (one hundred ninety-four thousand five hundred zloty), composed of 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy), divided into 32,500 (thirty-two thousand five hundred) Class A, 7,500 (seven thousand five hundred) Class B and 10,000 (ten thousand) Class C shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the contemplated change in the structure of the share capital of the Company which consists in replacing the Class A, Class B and Class C shares by a single class of common shares.

Fourth resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 31 March 2010, that the Company has sufficient funds available to do so, the Shareholders resolve to approve the redemption by the Company of 3,735 (three thousand seven hundred thirty-five) shares for an aggregate amount of PLN 20,028,900.15 (twenty million twenty-eight thousand nine hundred zloty and fifteen groszy).

Mr Marek Stefanski hereby expressly waives the right to get part of his shares redeemed and thereby accepts that the contemplated share redemption will be limited solely to the shares currently held by Ms Dominika Maria Stefanska.

The Shareholders hereby resolve to cancel the redeemed shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of PLN 14,529.15 (fourteen thousand five hundred twenty-nine zloty and fifteen groszy) in order to bring the share capital from its amount of PLN 194,500 (one hundred ninety-four thousand five hundred zloty) to PLN 179,970.85 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred seventy zloty and eighty-five groszy) by way of the cancellation of 3,735 (three thousand seven hundred thirty-five) shares in the Company with a par value of PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy) each.

As a result of this redemption of shares, the shareholding in the Company after the share redemption is henceforth as follows:

Marek Stefanski:	46,265 (forty-six thousand two hundred sixty-five) shares
Total number of shares:	46,265 (forty-six thousand two hundred sixty-five) shares.

Fifth resolution

The Shareholders further resolve to amend article 5, 10 and 18 of the Articles to reflect the change resulting from the second, third and fourth resolutions above so that these articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at PLN 179,970.85 (one hundred seventy-nine thousand nine hundred seventy zloty and eighty-five groszy), represented by 46,265 (forty-six thousand two hundred sixty-five)

shares (each individually a Share and collectively the Shares), each Share having a nominal value of respectively PLN 3.89 (three zloty and eighty-nine groszy).

The Shares bear the same rights and obligations according to the articles of association of the Company (the Articles).»

« **Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have the power to acquire by way of redemption or otherwise shares in its own capital provided that the Company has sufficient reserves or funds to that effect.

In the event of a reduction of share capital of the Company, each Share so redeemed gives right to the holder thereof to the Available Amount in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Available Amount is the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

The redemption and cancellation by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with Article 14.»

« **Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.

The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may decide to pay interim dividends.»

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,500.- (three thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and on the day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de DIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149605 et ayant un capital social de EUR 50.000 (la Société). La Société a été constituée le 3 septembre 2009 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C-N° 2524 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 28 décembre 2009.

Ont comparu:

Marek Stefanski, homme d'affaires, résidant au 18/35, ul. Wawozowa, PL – 02-795 Varsovie, détenteur de 32.500 (trente-deux mille cinq cent) parts sociales de Classe A, de 7.500 (sept mille cinq cent) parts sociales de Classe B et de 6.265 (six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales de Classe C dans le capital de la Société,

ici représenté par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé, et

Dominika Maria Stefanska, résidant au 18/35, ul. Wawozowa, PL – 02-795 Varsovie, détentrice de 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) parts sociales de Classe C dans le capital de la Société,

ici représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

(ensemble ci-après les Associés).

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés demandent au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 50.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les Associés représentés à l'Assemblée ayant acceptés de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Décision de convertir le capital social de la Société de Euro en zloty polonais;
- (3) Décision de modifier la structure du capital social de la Société en remplaçant les différentes catégories de parts sociales A, B et C, par une classe unique de parts sociales et décision de réduire le capital social de la Société;
- (4) Décision d'approuver le rachat de 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) parts sociales de la Société pour un montant global de PLN 20.028.900,15 (vingt millions vingt-huit mille neuf cents zloty et quinze groszy) et réduction du capital social de la Société d'un montant de PLN 14.529,14 (quatorze mille cinq cent vingt-neuf zloty et quatorze groszy) pour réduire le capital social du montant actuel de PLN 194.500 (cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents zloty) à un montant de PLN 179.970,85 (cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix zloty et quatre-vingt-cinq groszy) par le biais du rachat de 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de PLN 3,89 (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy);
- (5) Modification subséquente des articles 5, 10 et 18 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés aux points (2), (3) et (4);
- (6) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Memorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et
- (7) Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

Les Associés décident de convertir le capital social de la Société de Euro en zloty polonais, avec effet immédiat. Sur base du taux de change quotidien du 20 avril 2010, le capital social de la Société, anciennement de EUR 50.000 (cinquante mille Euros), est désormais de PLN 194.500 (cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents zloty), composé de 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de PLN 3,89 (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy), divisé en 32.500 (trente-deux mille cinq cents) parts sociales de Classe A, 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales de Classe B et 10.000 (dix mille) parts sociales de Classe C.

Troisième résolution

Les Associés décident de changer la structure du capital social de la Société en supprimant les différentes classes de parts sociales A, B et C et en les remplaçant par une catégorie unique de parts sociales.

Quatrième résolution

Ayant constaté sur base d'un bilan pro forma daté du 31 mars 2010, que la Société dispose de fonds suffisants pour cela, les Associés décident d'approuver le rachat par la Société de 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) parts sociales pour un montant global de PLN 20.028.900,15 (vingt millions vingt-huit mille neuf cents zloty et quinze groszy).

Monsieur Marek Stefanski décide de renoncer à son droit de se faire racheter une partie des parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société et accepte ainsi que le rachat de parts sociales soit limité aux parts sociales qui sont actuellement détenues par Madame Dominika Maria Stefanska.

Les Associés décident d'annuler les parts sociales rachetées et de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de PLN 14.529,15 (quatorze mille cinq cent vingt-neuf zloty et quinze groszy) afin de réduire le capital social de son montant actuel de PLN 194.500 (cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents zloty) à un montant de PLN 179.970,85 (cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix zloty et quatre-vingt-cinq groszy) par le biais de l'annulation de 3.735 (trois mille sept cent trente-cinq) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de PLN 3,89 (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune.

Suite à ce rachat de parts sociales, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Marek Stefanski: 46.265 (quarante-six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales

Le nombre total de parts sociales: 46.265 (quarante-six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5, 10 et 18 des Statuts en vue de refléter les changements mentionnés dans la deuxième, troisième et quatrième résolution, de sorte que lesdits articles aient dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de PLN 179.970,85 (cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix zloty et quatre-vingt-cinq groszy) représenté par 46.265 (quarante-six mille deux cent soixante-cinq) parts sociales (individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales), d'une valeur nominale de PLN 3,89 (trois zloty et quatre-vingt-neuf groszy) chacune.

Les Parts Sociales donnent droit aux mêmes droits et obligations tels que prévues dans les statuts de la Société (les Statuts).»

« **Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir par le biais de rachat ou d'autre moyen parts sociales dans son capital social à condition que la Société dispose de réserves ou de fonds suffisants à cet effet.

Dans l'éventualité d'une réduction du capital de la Société, chaque Part Sociale rachetée donne droit au détenteur de ces Parts Sociales au montant disponible (le Montant Disponible) proportionnellement au nombre de Parts Sociales existantes.

Le Montant Disponible correspond au montant total des bénéfices nets de la Société (y inclus les bénéfices reportés), dans la mesure où les Associés ont droit, selon les Statuts, à une distribution des dividendes, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réserve légale relative aux Parts Sociales rachetées/annulées mais réduit par (i) toutes les pertes (y incluses les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes attribuées à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, tel que prévu dans les comptes intermédiaires respectifs (il est précisé, afin d'éviter tout doute, qu'il ne sera pas procédé à de double comptage).

Le rachat et l'annulation par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'Associé Unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.»

« **Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions constituées pour couvrir des frais imprévus passé et futurs tel que prévu par le Conseil de Gérance, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde restant du bénéfice sera distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires.»

Sixième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19194. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010053062/262.

(100067635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.

IT-Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 113.002.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-Secure SARL

Référence de publication: 2010053560/10.

(100068398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2463 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

In the year two thousand ten, on the ninth of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, with registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 81.110, incorporated by a notarial deed, on March 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 314 of April 27, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 167 of January 24, 2006.

The meeting is opened with Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting.

Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Liliane Freichel, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 908,655,930.878 shares in circulation, 727.904.733,386 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on March 22, 2010.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. To transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010.
2. To modify the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

54636

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010.

Second resolution

The general meeting decides to modify the first line of article 4 of the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to Luxembourg City with effect from 15 May 2010, as follows:

“The Company has its registered office in Luxembourg.”

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, avec siège social à 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 81.110 et constituée suivant acte notarié reçu en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 314 du 27 avril 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 167 du 24 janvier 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Liliane Freichel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 908.655.930,878 actions en circulation, 727.904.733,386 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 22 mars 2010.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 mai 2010.
2. Modifier les statuts pour refléter le transfert du siège social de Senningerberg à L-2453 Luxembourg avec effet au 15 mai 2010.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 mai 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts pour refléter le transfert du siège social de Senningerberg à Luxembourg avec effet au 15 mai 2010, comme suit:

«La Société a son siège social à Luxembourg.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, L. FREICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16512. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010053654/99.

(100067769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

HBI Mercator Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Mercator Parc S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110924 and having a share capital of nineteen thousand one hundred and fifty euro (EUR 19,150) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 429,650) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand one hundred and fifty euro (EUR 19,150), represented by three hundred and eighty-three (383) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to four hundred forty-eight thousand eight hundred euro (EUR 448,800) by way of issuance of eight thousand five hundred and ninety-three (8,593) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HB1 S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 429,650) in order to bring the share capital from its current amount of nineteen thousand one hundred and fifty euro (EUR 19,150), represented by three hundred and eighty-three (383) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to four hundred forty-eight thousand eight hundred euro (EUR 448,800) by way of issuance of eight thousand five hundred and ninety-three (8,593) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 429,650) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and twenty-nine thousand six hundred and ninety euro and thirty-nine cents (EUR 429,690.39) is to be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred twenty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 429,650) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of forty euro and thirty-nine cents (EUR 40.39) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four hundred and twenty-nine thousand six hundred and ninety euro and thirty-nine cents (EUR 429,690.39) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at four hundred forty-eight thousand eight hundred euro (EUR 448,800) represented by eight thousand nine hundred and seventy-six (8,976) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred and twenty-five euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarretton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Mercator Parc S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110924 et dont le capital social s'élève à dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 19.150) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de quatre cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 429.650) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 19.150), représenté par trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un quatre cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 448.800) par l'émission de huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (8.593) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 429.650) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille cent cinquante euros (EUR 19.150), représenté par trois cent quatre-vingt-trois (383) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un quatre cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 448.800) par l'émission de huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (8.593) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant quatre cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 429.650) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euro et trente-neuf cents (EUR 429.690,39) est à affecter comme suit:

(i) un montant de quatre cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 429.650) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante euro et trente-neuf cents (40,39) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euro et trente-neuf cents (EUR 429.690,39) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 448.800), représenté par huit mille neuf cent soixante-seize (8.976) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à

l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1259. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055956/170.

(100057060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053551/9.

(100068404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.611.

L'an deux mille dix, le six avril.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFEWAY PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.611, constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 2 mars 2005.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employé(e) privé(e), 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czwierwinski, employé(e) privé(e), 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claire Adam, employé(e) privé(e), 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 700.000 (euros sept cent mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000 (euros cinq cent mille) à EUR 1.200.000 (euros un million deux cent mille), par

la création et l'émission de 7.000 (sept mille) actions nouvelles de EUR 100 (euros cent) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des 7.000 (sept mille) actions nouvelles par des versements en espèces par la société "Investissements du Centaure", actionnaire unique.

2. Réduction du capital social de la société par apurement des pertes à concurrence de EUR 698.000 (euros six cent quatre-vingt-dix-huit mille) pour le ramener du montant de EUR 1.200.000 (euros un million deux cent mille) à EUR 502.000 (euros cinq cent deux mille), par annulation de 6.980 actions de EUR 100 (euros cent).

3. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution;

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique, la société anonyme Investissements Centaure, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.474,

ici représentée par Madame Isabelle Bastin, prénommé(e),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 mars 2010,

souscrit les sept mille (7.000) actions nouvelles pour un prix total de sept cent mille euros (EUR 700.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les sept mille (7.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent mille euros (EUR 700.000) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence de six cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 698.000) pour le ramener de son montant actuel de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) à cinq cent deux mille euros (EUR 502.000), par absorption de pertes à due concurrence et par annulation de six mille neuf cent quatre-vingt (6.980) actions d'une valeur nominale cent euros (EUR 100) chacune.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire par un bilan de la société au 31 décembre 2009.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq cent deux mille euros (EUR 502.000) représenté par cinq mille vingt (5.020) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN, C. CZERWINSKI, C. ADAM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/15544. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055876/82.

(100057296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

PFA, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 132.658.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Paul Marie Joseph AULNER, commerçant, né à Luxembourg, le 24 septembre 1978, (matricule: 1978 09 24 139), demeurant à L-1371 Luxembourg, 37, Val Sainte Croix.

2. Monsieur Alexandre Jacques Robert AULNER, employé privé, né à Luxembourg, le 24 septembre 1978, (matricule: 1978 09 24 155), demeurant à L-5426 Greiveldange, Uert, 3.

3. Monsieur François Julien AULNER, journaliste, né à Luxembourg, le 10 mai 1983, (matricule: 1983 05 10 136), demeurant à L-4175 Esch-sur-Alzette, 24, rue Pierre Kersch.

4. Madame Erna HECZEY, indépendante, née à Budapest (Hongrie), le 29 mars 1948, (matricule: 1948 03 29 166), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emanuel Servais.

Tous ici représentés par Monsieur Eric BERNARD, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1965, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrée, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PFA", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132658, (matricule: 2007 22 31 237), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "paf", suivant acte reçu par Maître Martine schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2654 du 20 novembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Martine schaeffer en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2654 du 20 novembre 2007, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle.

b) Que le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (51.000,- EUR), représenté par cinq cent dix (510) actions sans désignation de valeur nominale.

c) Que les cinq cent dix (510) actions sont actuellement détenues comme suit:

1. Monsieur Paul aulner:	170 actions en nue-propiété
2. Monsieur Alexandre aulner:	170 actions en nue-propiété
3. Monsieur François aulner:	170 actions en nue-propiété
4. Madame Erna heczey:	<u>510 actions en usufruit</u>

d) Que la Société est propriétaire des immeubles suivants, à savoir:

Désignations

Dans un immeuble en copropriété dénommé "Résidence Val Fleuri", sis à Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I^{er}, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, au lieu-dit: "Boulevard Napoléon I^{er}", numéro 72/5719, comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 19 ares 07 centiares:

- en propriété privative et exclusive:

1) le lot numéro 013, désignation cadastrale 013 UU 82, savoir l'appartement, sis au deuxième sous-sol, d'une surface pondérée de 151 m2, faisant 55,770/1000es;

2) le lot numéro 031, désignation cadastrale 031 UU 81, savoir le parking intérieur sis au premier sous-sol, d'une surface utile pondérée de 12,10 m2, faisant 2,010/1000es;

3) le lot numéro 030, désignation cadastrale 030 UU 81, savoir le parking intérieur sis au premier sous-sol, d'une surface utile pondérée de 12,10 m², faisant 2,010/1000es;

- en copropriété et indivision forcée:

CINQUANTE-NEUF virgule SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX/MILLIEMES (59,790/1000es) des parties communes, y compris le sol ou terrain.

Titres de propriété

La Société est devenue propriétaire des immeubles prédécrits pour les avoir acquis:

- pour les lots sub 1) et 2) suivant acte de vente reçu par ledit notaire Martine schaeffer, en date du 21 septembre 2007, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 9 novembre 2007, volume 2092, numéro 43, et

- pour le lot sub 3) suivant acte de vente reçu par ledit notaire Martine schaeffer, en date du 23 novembre 2007, transcrit audit bureau des hypothèques, le 14 décembre 2007, volume 2.099, numéro 11.

e) Que les éléments immobiliers prédécrits sont évalués à 760.000,- euros (sept cent soixante mille EUR).

f) Que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, ont décidé de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation et d'effectuer la liquidation aux droits des parties.

g) Que les Actionnaires déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

h) Que les Actionnaires, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

i) Que les Actionnaires sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de leur participation dans la Société.

j) Que les Actionnaires déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Ils constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et aux liquidateurs.

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Déclaration

Les comparants s'obligent expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations du Règlement Général de Copropriété de l'immeuble, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, ainsi que des dispositions modificatives.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés par les comparants à tous employés de l'Etude du notaire instrumentant, pouvant agir conjointement ou individuellement, notamment en vue de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera jugé nécessaire et utile pour y parvenir.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros et les comparants s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERNARD - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1362. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055954/99.

(100057034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

LRM Advisory S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.538.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Menahem Eytan, demeurant au 8c chemin du Coq d'Inde, CH – 1223 Cologny, Suisse (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 16 avril 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de LRM Advisory S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.538, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 22 janvier 1999 (la «Société»).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros (EUR 74.368) représenté par trois mille actions (3.000) d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune (les «Actions»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Actions et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il soit procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 et qui s'est terminée le 31 décembre 2009 et de l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil d'administration de la Société dissoute et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution respective de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P. REUTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18983. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010053710/45.

(100068210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.686.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-MANAGED SERVICES S.A. (ITMS S.A.)

Référence de publication: 2010053559/10.

(100068397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

IT-Websolution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.867.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-Websolution SARL

Référence de publication: 2010053561/10.

(100068399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Accord Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 11, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 140.767.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Accord Estate Holding S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-8063 Bertrange, 11, Rue Auguste Liesch, incorporated by deed drawn up and enacted on the 29th of July 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2.068 of the 26th of August 2008, inscribed at trade register Luxembourg section B number 140.767.

The meeting is composed by the sole member, "Fordon Development Limited", incorporated in Tortola, British Virgin Islands, trade registered under No.: 1449101 and having its registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Ms Oksana Kipish, economist, professionally residing in Bertrange, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

It is decided to change the corporate object as stated in the declaration of Fordon Development Limited of the 23rd of April 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions it is decided to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire through participation, contribution, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property and to manage and develop them; to grant to third parties and to enterprises in which the Company has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner, to secure the repayment of any money borrowed; to carry out all commercial activities including but not limited to trading, buying, sale, import or export, as wholesaler or retailer, of products of all kinds, manufactured or dedicated, new or used, on its behalf or third parties, any operations of brokerage or commission, or the provisions of support or administrative services to third or linked parties and to perform any operation which is directly or indirectly related to the above purpose.

The activities mentioned above cannot be considered as exhaustive but only declarative.

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, all commercial, industrial, financial, securities and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Accord Estate Holding S. à r.l.", ayant son siège social à L-8063 Bertrange, 11, Rue Auguste Liesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.767, constituée suivant acte reçu le 29 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2.068 du 26 août 2008.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Fordon Development Limited", constituée aux British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce sous le No 1449101, et ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Oksana Kipish, économiste, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

Il est décidé de changer l'objet social de la société comme rédigé et établi dans la déclaration de Fordon Development Limited du 23 avril 2010.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie de participation, apport, achat ou option, de négociation ou de toute autre manière, de tous titres, droits, brevets ou licences et autres biens, droits et intérêts ainsi que leur gestion et leur développement; l'octroi de toute assistance, prêts, avances ou garanties à des tiers et aux entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect; emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit, ainsi que garantir le remboursement de tout somme empruntée; effectuer toutes activités commerciales, notamment mais non exclusivement de négoce, d'achat, de vente, d'importation ou d'exportation, en tant que grossiste ou détaillant, de produits de toute nature, manufacturés ou dédiés, neufs ou usagés, en son nom ou au nom de tiers, ainsi que toute opération de courtage et de commissions, ou encore de rendre des services administratifs ou de support à des tiers ou à des sociétés liées et effectuer toute opération directement ou indirectement liée à l'objet ci-dessus.

La liste des activités mentionnées ci-dessus est indicative et ne peut en aucun cas être considérée comme exhaustive.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. KIPISH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mai 2010. Relation LAC/2010/20649. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010054140/95.

(100068606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les comptes consolidés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053550/9.

(100068403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

MFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.247.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010053581/13.

(100068408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Perennius Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.517.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010053588/13.

(100068409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

PQ/HDS Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.557.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.654.

Les comptes annuels pour la période du 13 Juin 2008 (date du constitution) au 31 Décembre 2008 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Mai 2010.

Référence de publication: 2010053599/12.

(100068420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Samara Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 34.680.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010053605/11.

(100068412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 mai 2010 que la personne suivante:

- Madame Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été remplacée avec effet immédiat dans sa fonction de gérant de la Société par:

- Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

le mandat duquel court jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 mai 2010 que la personne suivante a été remplacée avec effet immédiat dans sa fonction de gérant-délégué de la Société:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

par:

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé, gérant-délégué,

- Monsieur Alan Dundon, prénommé, gérant,

- Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant.

Les pouvoirs de signature des gérants ont été redéfinis comme suit:

(a) La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis de tiers pour toutes activités professionnelles rentrant dans le champ d'application de l'Ordre des Experts-Comptables, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes et l'Ordre des Experts-Comptables, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance en vertu des statuts par la signature individuelle d'un gérant, à condition que celui-ci soit inscrit à l'ordre des Experts Comptables du Grand-Duché de Luxembourg.

(b) La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis de tiers pour toutes activités et contrats hors champ d'application de l'Ordre des Experts-Comptables par la signature individuelle du gérant-délégué ou par la signature conjointe d'un gérant avec le gérant-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010053704/43.

(100068018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Samara Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 34.680.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010053606/11.

(100068413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Meteora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.340.

Sociétés absorbées:

PHASE REAL ESTATE S.A.

PHASE PARC S.A.

CAPITAL & SERVICES S.A.

QUANTIX SECURITIES S.A.

QUANTIX SERVICES S.A.

AKUMAL S.à r.l.

L'an deux mille dix,

Le trente mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre;

2) Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre;

agissant au nom et pour compte de la société anonyme METEORA S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.340, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 du 30 mai 2008,

en vertu des pouvoirs leur conférés aux termes d'une résolution du conseil d'administration de la société, prise lors de sa réunion du 26 mars 2010. Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé à un acte de déclaration de mutation reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour qui sera formalisé avant ou avec le présent acte.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'au terme d'un projet de fusion établi suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 15 février 2010, METEORA S.A., précitée, en tant que société absorbante et les sociétés commerciales suivantes:

I.- PHASE REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 37, Allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.544, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 27 avril 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 860 du 2 mai 2006;

II.- PHASE PARC S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 92, Avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 119.771, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 11 novembre 2006;

III.- CAPITAL & SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 53, Avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.481, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 24 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Maître Henri BECK, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 20 juin 2007;

IV. QUANTIX SECURITIES S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 53, Avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.499, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 980 du 25 mai 2007;

V. QUANTIX SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.232, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 16 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Maître Jean SECKLER, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2013 du 26 octobre 2006;

VI. AKUMAL S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134641, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 23 janvier 2008;

en tant que sociétés absorbées, ont projeté de fusionner;

- que la fusion entre METEORA S.A. et les sociétés précitées s'est réalisée sur base de l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec l'article 279 de cette même loi, suivant lequel aucune assemblée générale des actionnaires ou associés n'est requise;

- que le projet commun de fusion a fait l'objet d'une publication au Mémorial C numéro 325 du 15 février 2010, conformément à l'article 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, dans le délai d'un (1) mois au moins, tel que prévu à l'article 279 (1) a) de cette même loi;

- que les actionnaires de la société absorbante ont pu prendre connaissance au siège de celle-ci, un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre les parties, des documents mentionnés à l'article 267 paragraphe (1) a), b), c) de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer endéans un (1) mois sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence, la fusion est réalisée à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 31 décembre 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

- que la fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante;

- que l'apport de fusion des sociétés PHASE REAL ESTATE S.A., PHASE PARC S.A., CAPITAL & SERVICES S.A. à la société METEORA S.A. comprend pour chacune des sociétés des propriétés immobilières, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises;

- que suite à la fusion intervenue, les sociétés absorbées ont cessé d'exister;

- que suite à l'absorption des sociétés absorbées par la société absorbante, les actions ou parts sociales, selon le cas, des sociétés absorbées seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société absorbante, à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRACIA BARBA, M. GONZÁLEZ GARCIA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. Relation: REM/2010/448. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010056715/97.

(100057508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053613/9.

(100068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 5 mai 2010

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Brian McMahon et Monsieur Andreas Demmel en tant que gérants de catégorie B de la société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A

- Robert Quinn, gérant de catégorie B; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010053616/24.

(100068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 20 avril 2010 que:

- la démission de Stefan LORETZ, demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- La Fiduciaire Marc MULLER S.à R.L. dont le siège social sis au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053643/21.

(100068012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Agra Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.396.

I- L'adresse complète de l'administrateur, Rainer Stephan est la suivante: 1, Im Kirschgarten, 65817 Eppstein, Allemagne

II- Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 28 avril 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Wolfgang Schuhmann, avec adresse au 115, Schwanheimer Strasse, 64626, Benstreim, Allemagne

- Rainer Stephan, avec adresse au 1, Im Kirschgarten, 65817 Eppstein, Allemagne
- Karl-Ludwig Göldner, avec adresse au 36, Toedistrasse, 8002 Zurich, Suisse
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat d'administrateur-président de Friedhelm Danz, avec adresse à Brihgtin Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

3. de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoppers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010053617/24.

(100068023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

KLD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 152.606.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- SISTER LINE S.A. avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 053,

ici représentée par son administrateur unique Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à Strassen;

2.- Immobilière Roxy S. à r.l. (anc. AGENCE IMMOBILIERE ET PROMOTIONS SARL) avec siège social à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74 889,

ici représentée par son gérant technique Marcel LAURENT, commerçant, demeurant à Dudelange;

3.- DM SERVICES FM Sàrl avec siège social à L3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 81 883,

ici représentée par son gérant Marc DANY, chef d'entreprise, demeurant à Dudelange.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KLD SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par deux cent (200) parts de soixante deux virgule cinquante (62,50) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- SISTER LINE S.A. avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 141 053, quatre-vingt-dix parts	90
2.- Immobilière Roxy S. à r.l. (anc. AGENCE IMMOBILIERE ET PROMOTIONS SARL) avec siège social à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 74 889, cinquante-cinq parts	55
3.- DM SERVICES FM Sàrl avec siège social à L3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 81 883, cinquante-cinq parts	55
Total: Deux cents parts	200

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 - Marcel LAURENT, gérant, né à Dudelange le 5 août 1964, demeurant à L-3448 Dudelange, 36, rue Dicks, gérant technique;
 - Marc DANY, infographiste indépendant, né à Dudelange le 17 août 1957, demeurant ensemble à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, gérant administratif;
 - Jean-Marie KONTZ, promoteur immobilier, né à Dudelange le 17 octobre 1958, demeurant à L-3448 Dudelange, 37, rue Dicks, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laurent, Dany, Kontz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 12 avril 2010. Relation: EAC/2010/4250. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 AVR. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010055969/84.

(100057282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Adami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.442.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 avril 2010 que:

- la démission de M. Federico VENTURA, de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;
- M. Francesco SPERTI, né le 18/05/1977 à San Gallo (Suisse), demeurant à Via Bruno Giordano, 17, I-20154 Milan, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société.
- Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053618/20.

(100068292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Crakoukass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 131.718.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 23 décembre 2009 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés CRITERIA S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, le représentant Permanent étant Monsieur Gabriel JEAN, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et PROCEDIA S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, la représentante permanente étant Madame Catherine DE WAELE, née le 25 avril 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange ont été nommés comme administrateurs supplémentaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc de la manière suivante:

- CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, à L-8070 Bertrange, représentée par Monsieur Gabriel JEAN.
- PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, à L-8070 Bertrange, représentée par Madame Catherine DE WAELE.
- Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, à L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 23 décembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange. En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 10 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 23 décembre 2009

Pour CRAKOUKASS SA

Référence de publication: 2010055770/34.

(100056587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu le 10 mai 2010.

Le conseil de gérance prend acte de la démission de Madame Isabelle Charlier de son mandat de gérant avec effet au 10 mai 2010 et décide de nommer à titre provisoire jusqu'à une prochaine décision de l'associé unique de la Société, Monsieur Laurent Godineau, née le 17 juin 1973 à Cholet (France), résidant professionnellement au 37 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053620/14.

(100068260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Alexis DE BERNARDI expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de d'un an. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 20.01.2010.

Pour extrait sincère et conforme
LEADERSEA SHIPPING COMPANY A.G.
MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010055798/22.

(100056424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu le 10 mai 2010.

Le conseil de gérance prend acte de la démission de Madame Isabelle Charlier de son mandat de gérant avec effet au 10 mai 2010 et décide de nommer à titre provisoire jusqu'à une prochaine décision de l'associé unique de la Société, Monsieur Laurent Godineau, née le 17 juin 1973 à Cholet (France), résidant professionnellement au 37 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053621/14.

(100068261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Bestfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 140.173.

—
Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 mai 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010053625/13.

(100068190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

—
Résolutions:

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

Monsieur Eric Scussel, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions de gérant

Monsieur Lorenzo Baroni, résidant en Grande Vretagne, Beckeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BR, de ses fonctions de gérant

- De nommer comme nouveaux gérants, pour une période indéterminée avec effet immédiat

Monsieur Thomas Dewé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Monsieur Augusto Bessi, résidant professionnellement au 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010055785/27.

(100056279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

S.G.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 153.119.

—
STATUTS

L'an deux mille dix , le quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Heinrich Gerhard Bongardt, entrepreneur, demeurant à D-66663 Merzig, 13, Troststrasse, né à Duisburg, Allemagne, le 1^{er} septembre 1938,

ici représenté par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de construction générale, incluant notamment les métiers de plafonnier-façadier.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "S.G.C. S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Roedt.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par l'associé unique Monsieur Heinrich Gerhard BONGARDT, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Heinrich Gerhard BONGARDT, prenommé.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19774. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010056191/83.

(100070582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Extract of the written resolutions of the sole shareholder of the Company taken on March 25, 2010:

The Company accepts the revocation of Mr. Joseph Hussein El Gammal as type A manager of the Company effective as of March 26, 2010.

The Company accepts the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A. as type A manager of the Company effective as of March 26, 2010.

The Company appoints as new managers of the Company for an unlimited period effective as of March 26, 2010:

- Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as type A manager of the Company;

- Christophe Maillard, born on March 7, 1974, in Saint-Quentin, France, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as type A manager of the Company; and

- Sylvie Brossard, born on August 26, 1962, in Montréal, Canada, residing professionally at 8585 Côte de Liesse, St-Laurent, Québec, H4T 1G6, Canada, as type B manager of the Company.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Marjorie Allo as type A manager of the Company;

- Christophe Maillard as type A manager of the Company;

- Sylvie Brossard as type B manager of the Company; and

- Alain Raquepas as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 25 mars 2010:

La Société accepte la révocation de M. Joseph Hussein El Gammal comme gérant de type A de la Société avec effet au 26 mars 2010.

La Société accepte la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. comme gérant de type A de la Société avec effet au 26 mars 2010.

La Société nomme en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée avec effet au 26 mars 2010:

- Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme gérant de type A de la Société;

- Christophe Maillard, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme gérant de type A de la Société; et
- Sylvie Brossard, née le 26 août 1962, à Montréal, Canada, résidant professionnellement au 8585 Côte de Liesse, St-Laurent, Québec, H4T 1G6, Canada, comme gérant de type B de la Société.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Marjorie Allo comme gérant de type A de la Société;
- Christophe Maillard comme gérant de type A de la Société;
- Sylvie Brossard comme gérant de type B de la Société; et
- Alain Raquepas comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010055690/46.

(100056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Cristal Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.927.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2010

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame DE FUSCO Maria-Pia au poste d'administrateur et administrateur délégué.
2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur, Monsieur François DIFFERDANGE, employé privé, demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053631/16.

(100068097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

KLC Holdings VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 octobre 2009.

Les mandats de:

Administrateur de catégorie A

- Madame Constance HELYAR, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,
- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

Commissaire aux Comptes

- la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

sont reconduits, avec effet au 4 juin 2009, pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on October 15th, 2009.

The mandates as follows:

Director of Category A:

- Mrs Constance HELYAR, Managing Director, residing professionally at 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey,

Directors of Category B:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,
- Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

Statutory Auditor

- the company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

be reconducted, with effect on June 4th, 2009, for a term of 6 years until the Annual General Meeting of 2015.

Made on October 15th, 2009.

Certified true copy

FOR KLC HOLDINGS VII S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010055330/39.

(100056148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.859.

Par résolutions écrites prises en date du 27 avril 2010, l'associé unique a décidé

1. d'accepter la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. de nommer Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053653/15.

(100068024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 mars 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2010, que Chraio Finance S.A. a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la société King Power (Luxembourg) S.à r.l. à Glory Power Limited, ayant son siège social au c/o 36/F, Entreprise Square Two, 3 Sheung Yuet Road, Kowloon Bay, Hong Kong, immatriculée au Registrar of companies of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le n° 465753.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010053658/14.

(100068033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

LuxPET AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 64.022.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 29 mars 2010

En date du 29 mars 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur William C. YOUNG, administrateur de catégorie A

- Monsieur Franck POLLOCK, administrateur de catégorie A
- Monsieur Michael J. PLOTZKE, administrateur de catégorie A
- Monsieur Mathieu HAELS, administrateur de catégorie B

de renouveler le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC) en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Par Procuration
LuxPET AG
Signature

Référence de publication: 2010053660/23.

(100068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.523.

In the year two thousand and ten,
on the twenty-ninth day of March,

before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

- AFG Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.526 ("AFGLS"),

here represented by Mr Paul WORTH, chartered accountant, with professional address in Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by AFGLS on March 29, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Headland Finance S.à r.l., having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.523, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 16, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 157 on February 22, 2005.

The company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Wagner (aforementioned), on June 30, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1468 on July 29, 2009 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Company's financial year so that the Company's financial year begins on April 1 of each year and ends on March 31 of the following year;

2. Decision to amend article 15 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first of April of each calendar year and end on the thirty first of March of the following calendar year. The financial year having started on July 1, 2009 will end on March 31, 2010."

3. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's financial year so that the Company's financial year begins on April 1 of each year and ends on March 31 of the following year.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

Art. 15. "The Company's financial year shall begin on the first of April of each calendar year and end on the thirty first of March of the following calendar year. The financial year having started on July 1, 2009 will end on March 31, 2010."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party its proxy-holder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-neuf mars,

par-devant Nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé sera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

- AFG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.526 ("AFGLS"),

ici représentée par Monsieur Paul WORTH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par AFGLS le 29 mars, 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante représentée par sa mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de Headland Finance S.à r.l., ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.523 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 novembre, 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 en date du 22 février, 2005. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par Maître Wagner (précité) en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1468 en date du juillet 29, 2009 (la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société pour adopter un exercice allant du 1 avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante;

2. Modification de l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente et un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 1 juillet 2009 se terminera le 31 mars 2010."

3. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l' Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société pour adopter un exercice allant du 1 avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, les Associés décident à modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. "L'année sociale commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente et un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 1 juillet 2009 se terminera le 31 mars 2010."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. WORTH, E. DELOSCH.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 avril 2010. Relation: EAC/2010/3859. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010055828/100.

(100057312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Hentur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.909.

Je, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

Demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny sur Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

HENTUR HOLDING S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 57.909

Date effective: le 10 décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010055714/17.

(100056198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 avril 2010.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 11A boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg;

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg, de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A. dont le siège social se situe au 23 Val Fleuri à L -1526 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Thierry Fleming, employé privé, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Monsieur Guy Hornick, employé privé, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg et Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg et en remplacement du commissaire aux comptes la société Audiex S.A., avec siège social au 57 avenue de la Faïencerie à L - 1510 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010055807/27.

(100056386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**BT Professional Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

L'an deux mille dix.

Le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé I.N.S. (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.779 (NIN 1996 2223 551),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 25 avril 1997.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 565 du 11 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekich, en remplacement du notaire instrumentant, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 20 janvier 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 1^{er} mars 2010.

Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010, en BT Professional Services (Luxembourg) S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} (alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination de BT Professional Services (Luxembourg) S.A.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010, en BT Professional Services (Luxembourg) S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} (alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination de BT Professional Services (Luxembourg) S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, S. KIEFFER, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mai 2010. Relation: ECH/2010/649. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053652/57.

(100068098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

A) Il a été décidé de mettre un terme au mandat du Dirigeant Agréé Aon Captive Services Group (Europe) S.A., siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 31 mars 2010.

B) Par résolutions prises en date du 1^{er} avril 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Léon A. Lhoist, avec adresse au 13, Rue de Rochefort, Forrières, 6953 Nassogne, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Wojciech Jozef Malinowski, avec adresse au 22, Herwina Piatka, 30-809 Krakow, Pologne

3. de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprise, de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

4. de nommer H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au mandat de commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010053662/24.

(100068025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

MEIF Germany Eight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.736.

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de "B-Geschäftsführer" avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de "B-Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053666/15.

(100068026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

MC Holding Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 76.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 14 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 14 mai 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010053665/19.

(100067988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Real Estate International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 150.817.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Rocksun – Consultoria, Gestao e Investimentos Imobiliarios S.A. (the “Sole Partner”), a public limited company, having its registered office at Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbon, being the sole shareholder of Real Estate International Holding (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number: B 150.817, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 11, 2009, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 406 of February 25, 2010, represented by Mr. Luis Vieira da Silva, director, residing professionally at Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbon,

hereby represented by Mr. Aurélien Cheppe, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Lisbon on April 15, 2010,

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the Agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision as to the transfer of the registered office of the Company from 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

3. Miscellaneous.

III. That the decisions taken by the Sole Partner are as follows:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

Second resolution

The Sole Partner decides to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Rocksun – Consultoria, Gestao e Investimentos Imobiliarios S.A. (l’«Associé Unique»), une société anonyme ayant son siège social à Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbonne, étant l’associé unique de Real Estate International Holding (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 150.817, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 le 25 février 2010, représentée par Monsieur Luis Vieira da Silva, administrateur, résidant professionnellement à Rua Vítor Cordon 19, 1200 482 Lisbonne,

ici représentée par Maître Aurélien Cheppe, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée à Lisbonne le 15 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

I. l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l’ordre du jour;

II. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:

1. Décision relative au déplacement du siège social de la Société de 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Modification de l’article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l’étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

2. Divers.

III. l’Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. CHEPPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18977. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053690/126.

(100067771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

FOYER, Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

L'an deux mille dix, le six avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FOYER S.A." (en abrégé "FOYER") (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.199, constituée suivant acte notarié en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 4 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1317 du 29 juin 2007.

L'assemblée est ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Monsieur Lucien THIEL, président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel MAJERUS, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Raymond GOEBBELS, consultant, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Jacquot SCHWERTZER, membre du Conseil d'Administration, demeurant à Schrassig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée datée du 22 mars 2010 aux actionnaires nominatifs et par des avis de convocation publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 553 du 16 mars 2010, et

numéro 633 du 25 mars 2010;

b) au Luxemburger Wort

le 16 mars 2010, et

le 25 mars 2010;

c) au Letzebuenger Journal

le 16 mars 2010, et

le 25 mars 2010;

d) au Tageblatt

le 16 mars 2010, et

le 25 mars 2010;

e) à l'Echo

le 16 mars 2010, et

le 25 mars 2010;

f) au De Tijd

le 16 mars 2010, et

le 25 mars 2010.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Prolongation pour cinq ans du capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts, avec autorisation du Conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel;

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts;

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 28 des statuts;

4. Modification de l'article 31 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 8.998.842 actions représentatives du capital social 7.556.239 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prolonger pour cinq ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la société jusqu'à SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (74.350.000 EUR), par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, tel que prévu par l'article 5 des statuts.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Par conséquent, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera en conformité avec l'article 5 des statuts, avec faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, pendant une période qui commence à la date de la présente assemblée et se termine le 6 avril 2015.

Cette résolution a été adoptée avec les voix de 7.556.239 actions ayant droit de vote, 0 abstentions et 0 voix contre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la 2^e phrase du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non."

Cette résolution a été adoptée avec les voix de 7.556.239 actions ayant droit de vote, 0 abstentions et 0 voix contre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 28 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un actionnaire ayant lui-même le droit de vote et ayant communiqué son pouvoir au conseil d'administration au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée."

Cette résolution a été adoptée avec les voix de 7.556.239 actions ayant droit de vote, 0 abstentions et 0 voix contre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

Il n'y est porté que des propositions émanant du conseil d'administration ou qui ont été communiquées par lettre recommandée au siège social de la société cinq jours ouvrables au moins avant la tenue de l'assemblée, avec la signature de l'actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social souscrit.

Le conseil d'administration est tenu en toutes circonstances de convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois, lorsque la demande écrite lui en sera faite par l'actionnaire ou un groupe d'actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social. Cette demande devra indiquer l'ordre du jour de l'assemblée."

Cette résolution a été adoptée avec les voix de 7.556.239 actions ayant droit de vote, 0 abstentions et 0 voix contre. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, 12, rue Léon Laval, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. THIEL, M. MAJERUS R. GOEBBELS, J. SCHWERTZER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/ 15543. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055834/104.

(100056980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

L'an deux mille dix, le douze avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.869, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 22 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 1 février 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Carole Sabinot, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eva Boehm, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l. en Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l..

II- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l. en "Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l..".

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twelfth of April,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.869, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 on 22 February 2007, modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 273 on 1 february 2008.

The meeting was opened at 3.45 p.m. with Mrs Carole Sabinot, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Eva Boehm, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

To change the corporate name of the company from MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l. to Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution:

The general meeting resolves to change the corporate name of the company from MACQUARIE OFFICE EUROPE No1 S.à r.l. to Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l..

Second Resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF The present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: C. SABINOT, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, E. BOEHM et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. LAC/2010/ 16090. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055874/108.

(100057234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 avril 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010056704/20.

(100057430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.